

Présidence

Dossier suivi par

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

florence.bron@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-

Bureautique\07_Territoire_Dvlppt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
res_urba\Documents_urba\PLUI\3_CC
_Haut_Bugey\2_Modif_rev\Rév
allégée 1_PLUIH
Vieud'Izenave\CP_Avis_rév all
1_PLUIH HBA_Vieu d'Izenave-
2024.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43

REÇU

Le 06 JUIN 2024

HAUT BUGEY AGGLOMERATION
57 RUE RENE NICOD
CS 80502
01117 OYONNAX

Bourg-en-Bresse, le 28 mai 2024

Objet : Révision allégée n°1 du PLUIH de Haut-Bugey Agglomération sur la
commune de Vieu d'Izenave_réunion d'examen conjoint
- AVIS -

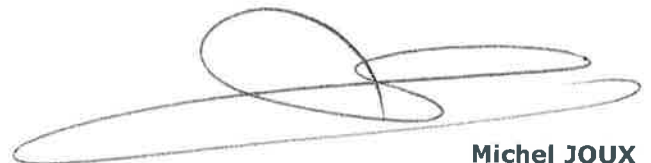
Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné dans nos services le 13 mai 2024, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de révision allégée n°1 du PLUIH de Haut-Bugey Agglomération, suite à votre arrêté du 4 avril 2024. Nous vous en remercions.

Nous ne nous opposons pas à la révision allégée n°1 de votre PLUIH concernant la commune de Vieu d'Izenave. Toutefois, nous tenons à vous rappeler que les bâtiments en zone A doivent être et demeurer à usage agricole.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Michel JOUX